

VILLE DE MURDOCHVILLE

PROGRAMME DE REVITALISATION

Ce programme est adopté par le règlement 20-396 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE REVITALISATION DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

Les critères d'admissibilité sont les suivants :

01. Le bâtiment visé par la demande doit être desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout.
02. Les travaux exécutés doivent l'être conformément aux lois, règlements et autres dispositions légales en vigueur et applicables lors de leur réalisation.
03. Les travaux doivent être effectués au plus tard le 31 décembre 2025.
04. Les interventions admissibles sont :
 - a) les travaux de rénovation à un bâtiment (revêtement extérieur, portes et fenêtres, balcons et vérandas);
 - b) les travaux de construction d'un bâtiment résidentiel, commercial ou industriel;
 - c) les services professionnels en matière d'architecture (réalisation d'une esquisse pour un maximum de 1 000 \$).

Les niveaux d'aide :

01. Pour la construction d'un bâtiment uni-résidentiel, résidentiel multiple, commercial ou industriel : Congé de taxes foncières d'une somme de 1 000 \$ par année pour une durée de 5 ans et pour une valeur maximale de 5 000 \$
02. Pour la rénovation d'un bâtiment uni-résidentiel ou résidentiel multiple : Une aide financière correspondant à 35 % du coût des matériaux et/ou de la main-d'oeuvre pour une aide maximale de 5 000 \$
03. Pour la rénovation d'un bâtiment commercial ou industriel : Une aide financière correspondant à 35 % du coût des matériaux et/ou de la main-d'oeuvre pour une aide maximale de 8 000 \$

* Pour être admissibles, les coûts de la main-d'oeuvre doivent être facturés par un entrepreneur accrédité.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
<p style="text-align: center;"><u>BUREAU ADMINISTRATIF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Date de réception du formulaire dûment complété : _____ - Preuve de propriété : _____ - Procuration (si besoin) : _____ 	<p style="text-align: center;"><u>INSPECTEUR EN BÂTIMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Inspection faite par : _____ - Date : _____ - Permis émis : _____ - Recommandation du comité aviseur : _____ - Inspection et avis de conformité : _____ - Réalisation des travaux Terminés le : _____ - Vérification des factures : _____ - Remise de la totalité des documents à la comptabilité : _____
<p style="text-align: center;"><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision prise le : _____ - No de résolution : _____ 	<p style="text-align: center;"><u>COMPTABILITÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise des documents justificatifs - Attribution la subvention : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> congé de taxes <ul style="list-style-type: none"> - Année 2021 : _____ \$ - Année 2022 : _____ \$ - Année 2023 : _____ \$ - Année 2024 : _____ \$ - Année 2025 : _____ \$ - Année 2026 : _____ \$ - Année 2027 : _____ \$ - Année 2028 : _____ \$ - Année 2029 : _____ \$ - Année 2030 : _____ \$ <input type="checkbox"/> aide financière : _____ \$